

2 J M B P A R T N E R S

Société civile au capital de 1 521 000 euros
Siège social : 4 allée du Tapis Vert 78600 LE PECQ

En voie d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES

Procès-verbal des décisions collectives du 07 avril 2025 | 14:47:33 CEST

L'an deux mille vingt-cinq et le **07** avril, à l'issue de la signature des statuts de la société 2JMB PARTNERS,

- Monsieur Jean-Marc Noël BOUTET
demeurant 4 allée du Tapis Vert 78600 LE PECQ
propriétaire de 152 099 parts

 - Madame Julie BOUTET
demeurant 4 allée du Tapis Vert 78600 LE PECQ
propriétaire de 1 part
représentée par Madame Salima CHELHI, représentante légale,
- Soit deux associés détenant ensemble les 152 100 parts
de 10 euros chacune composant le capital social


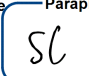
Ont pris les décisions suivantes :

Première décision

La gérance est assurée, sans limitation de durée, par :

Monsieur Jean-Marc BOUTET
né le 27 avril 1960 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), de nationalité française,
demeurant 4 allée du Tapis Vert 78600 LE PECQ

Il jouira des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la société, conformément à la loi et dans les limites définies par les dispositions de l'article 17 des statuts.

Paraphe Paraphe
 

Les associés prennent acte de ce que Monsieur Jean-Marc BOUTET a accepté les fonctions qui viennent de leur être conférées et a déclaré qu'il n'existait, de son chef, aucune incompatibilité ni aucune incapacité ou interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Deuxième décision

Jusqu'à nouvelle décision les fonctions de gérant de Monsieur Jean-Marc BOUTET ne seront pas rémunérées.

Bien entendu, le gérant aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Troisième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Quatrième décision

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront ouverture seront portés au compte des frais de premier établissement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par les deux associés.

Monsieur Jean-Marc BOUTET

Madame Julie BOUTET
représentée par Madame Salima
CHELHI, représentante légale,

Signé par :

05A34B552518487...

Signé par :

988C16F839754D8...